

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à huis clos à la salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 6 juillet 2020 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire  
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller  
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller  
Monsieur Sylvain Houle, conseiller  
Madame Brigitte Minier, conseillère  
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général  
Monsieur Michel Poirier, greffier adjoint

**Étant donné le contexte exceptionnel entourant la COVID-19, la séance du conseil se tient à huis clos. Seuls le maire et le directeur général sont présents à la salle La Nature-en-Mouvement. Les autres membres du conseil et le greffier adjoint assistent à la séance par le biais de la plateforme ZOOM. La séance est diffusée par le biais d'une plateforme de Webdiffusion.**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Remerciements aux employés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
3. Questions de l'assistance.
4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
5. Bordereaux des comptes à payer 2020-07-A, 2020-07-B, 2020-07-C, 2020-07-D et rapport sur les dépenses autorisées.
6. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019.
7. Présentation du rapport financier 2019 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire incluant la portion locale et la portion consolidée.
8. Dépôt du rapport financier consolidé pour l'année 2019.
9. Rapport des ressources humaines 2020-07.
10. Embauche au poste de secrétaire au Service des finances.
11. Nomination à titre de fonctionnaire désigné chargé de l'administration et de l'application de divers règlements municipaux, volet environnement au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
12. Nomination à titre de fonctionnaire désigné chargé de l'administration et de l'application de divers règlements municipaux, volet urbanisme au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
13. Création de surplus réservés.

14. Affectation de sommes du surplus non affecté à des surplus affectés déjà créés.
15. Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour 2020-2021 au Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR).
16. Renouvellement de l'entente remplaçant l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Vallée-du-Richelieu - Maintien de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.
17. Mandat professionnel pour représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire à la Commission d'accès à l'information du Québec concernant le dossier 1023800-J.
18. Mandat pour l'application des règlements municipaux à une agence de sécurité.
19. Demande d'appui concernant une demande d'aide financière au Fonds municipal d'aide juridique de l'Union des municipalités du Québec - Ville de Rimouski.
20. Appui de la mise en candidature au conseil d'administration du réseau Les Arts et la Ville.
21. Enveloppe budgétaire concernant l'acquisition de matériel informatique.
22. Acquisition des lots 3 440 030 et 5 907 535 au cadastre du Québec (rue des Chardonnerets).
23. Lotissement et cession pour fins de parc - Subdivision du lot 1 818 418 au cadastre du Québec - 177, rue De Saint-Exupéry.
24. Vente du lot 1 818 946 au cadastre du Québec (rue De Saint-Exupéry).
25. Compte rendu de la réunion ordinaire du 6 mai 2020 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
26. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 30 juin 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
27. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros CCU-20063003, CCU-20063004, CCU-20063005, CCU-20063006, CCU-20063007, CCU-20063008, CCU-20063009, CCU-20063010, CCU-20063011, CCU-20063012, CCU-20063014, CCU-20063015, CCU-20063016, CCU-20063017, CCU-20063018, CCU-20063019, CCU-20063020 et CCU-20063021.
  - 27.1 CCU-20063003 - Travaux d'aménagement en cour avant - 1608, chemin des Patriotes Nord
  - 27.2 CCU-20063004 - Agrandissement et rénovation extérieure - 185, rue Solange-Chaput-Rolland
  - 27.3 CCU-20063005 - Rénovation extérieure - 433, chemin des Moulins
  - 27.4 CCU-20063006 - Rénovation extérieure - 686, rue de Dublin
  - 27.5 CCU-20063007 - Rénovation extérieure - 270, rue Provencher
  - 27.6 CCU-20063008 - Rénovation extérieure - 4, rue Desrochers

- 27.7 CCU-20063009 - Rénovation extérieure - 918, chemin des Patriotes Nord
- 27.8 CCU-20063010 - Rénovation extérieure - 1809, chemin des Patriotes Nord
- 27.9 CCU-20063011 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 759, rue des Chardonnerets
- 27.10 CCU-20063012 - Agrandissement et rénovation extérieure - 145, rue Grenier
- 27.11 CCU-20063014 - Rénovation extérieure - 181, rue Louis-Pasquier
- 27.12 CCU-20063015 - Rénovation extérieure - 961, rue des Parulines
- 27.13 CCU-20063016 - Rénovation extérieure - 425 et 429, rue Marie-Perle
- 27.14 CCU-20063017 - Rénovation extérieure - 1102, rue Verdi
- 27.15 CCU-20063018 - Construction d'une véranda - 782, rue des Bernaches
- 27.16 CCU-20063019 - Rénovation extérieure - 290 à 300, chemin des Patriotes Nord
- 27.17 CCU-20063020 - Rénovation extérieure - 413, rue de la Betteraverie
- 27.18 CCU-20063021 - Révision du PIIA no CCU-20042821 - Agrandissement résidence et ajout logement bigénérationnel détaché - 489, rue Viens
- 28. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros CCU-20063013 et CCU-20063022.
  - 28.1 CCU-20063013 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 703, rue des Colibris
  - 28.2 CCU-20063022 - Révision du PIIA no CCU-20022518 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 218, rue Louis-Ducharme
- 29. Adoption du Règlement numéro 828-46, intitulé: « Règlement amendant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2020 en modifiant la section " Service du loisir et de la culture " ».
- 30. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement numéro 877 concernant la distribution de l'eau dans la ville de Mont-Saint-Hilaire.
- 31. Adoption du projet de Règlement numéro 877-1, intitulé: « Règlement amendant le Règlement numéro 877 concernant la distribution de l'eau dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ».
- 32. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement concernant la construction et l'entretien de ponceaux, de conduites d'égout pluvial et de canalisation de fossés et abrogeant le Règlement numéro 980.
- 33. Adoption du projet de Règlement numéro 1264, intitulé: « Règlement concernant la construction et l'entretien de ponceaux, de conduites d'égout pluvial et de canalisation de fossés et abrogeant le Règlement numéro 980 ».

34. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement sur les branchements de services municipaux d'aqueduc et d'égout et abrogeant le Règlement numéro 1246.
35. Adoption du projet de Règlement numéro 1295, intitulé: « Règlement sur les branchements de services municipaux d'aqueduc et d'égout et abrogeant le Règlement numéro 1246 ».
36. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement décrétant des dépenses en immobilisations pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduite d'eau potable par chemisage structural, de remplacement de conduite d'eau potable, de réfection de ponceau et de bouclage du réseau d'aqueduc de même que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.
37. Adoption du projet de Règlement numéro 1294, intitulé: « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduite d'eau potable par chemisage structural, de remplacement de conduite d'eau potable, de réfection de ponceau et de bouclage du réseau d'aqueduc de même que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de trois millions soixante et un mille dollars (3 061 000,00 \$) nécessaire à cette fin ».
38. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'encadrer l'aménagement de jardins potagers.
39. Adoption du premier projet de Règlement numéro 1235-10, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'encadrer l'aménagement de jardins potagers ».
40. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement concernant la garde de poules.
41. Adoption du projet de Règlement numéro 1296, intitulé: « Règlement concernant la garde de poules ».
42. Soumissions relativement au contrat AME20-01 concernant des services professionnels en matière de coordination et d'animation du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16.
43. Questions de l'assistance.
44. Levée de la séance.

#### Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2020 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2020 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu.

**...Monsieur le maire Yves Corriveau ouvre la séance.**

**...Avant de débiter l'étude des points de l'ordre du jour, monsieur le directeur général Daniel-Éric St-Onge mentionne que suite à la décision du gouvernement de permettre les assemblées publiques et les séances publiques du conseil, la première séance publique du conseil, à la salle La Nature-en-Mouvement, sera celle prévue au calendrier de septembre 2020.**

...Monsieur le maire Yves Corriveau fait état des différents dossiers d'intérêt en expliquant aux citoyens le déroulement de la séance du conseil et la façon d'adresser les questions aux élus. Monsieur le maire fait également mention de la situation relative à la COVID-19 en indiquant que les installations municipales sont ouvertes en respect des règles sanitaires et explique aussi que l'hôtel de ville est ouvert, mais avec un horaire réduit et que la prise de rendez-vous est privilégiée.

Suite à une question posée lors de la précédente séance du conseil, monsieur le maire mentionne que les coûts associés aux honoraires d'avocats dans le cadre du dossier opposant la Ville de Mont-Saint-Hilaire et certains propriétaires de la zone A-16 représentent 61 500 \$.

Monsieur le maire fait également mention des travaux qui seront effectués sur le chemin des Patriotes Nord près de la rue Sainte-Anne afin de procéder à la construction de la traverse piétonnière, l'aménagement d'un stationnement et la réfection des trottoirs prévus entre le 7 et le 24 juillet 2020.

Monsieur le maire fait aussi mention que les activités du camp de jour se déroulent très bien et que les commentaires reçus des parents des enfants fréquentant le camp de jour sont positifs. Il souligne également le franc succès du Marché public qui a débuté le 17 juin dernier.

Monsieur le maire indique également que le conseil a décidé d'analyser certaines demandes de dérogations mineures lors de la prochaine séance du conseil qui sera tenue à huis clos, si le dossier présenté est un dossier urgent et pouvant avoir un impact important pour les demandeurs.

Pour conclure, monsieur le maire Yves Corriveau mentionne qu'il est important pour la population de respecter les interdictions d'arrosage extérieur et que la Ville de Mont-Saint-Hilaire prendra les moyens pour faire respecter les interdictions et les règles prévues aux règlements. Il indique que la Ville de Mont-Saint-Hilaire est celle dont l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur est la plus importante dans la région.

2020-207

#### **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil en ajoutant le point suivant:

- 42.1 Politique de développement durable 2020-2025 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Adoption

Monsieur le conseiller Louis Toner demande de modifier l'ordre du jour de la séance afin de retirer le point 20. Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Brigitte Minier. Après discussion entre les membres du conseil, la proposition est retirée.

2020-208

#### **REMERCIEMENTS AUX EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT la déclaration d'état d'urgence sanitaire du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les décrets du gouvernement provincial qui imposent des mesures extraordinaires afin de combattre la propagation de la COVID-19 ont un impact significatif sur le travail des employés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE malgré les restrictions imposées, les employés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ont su s'adapter rapidement à cette réalité et ont continué à offrir un service de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil reconnaît l'apport des employés dans le maintien des services municipaux tout en minimisant le plus possible l'impact pour la population;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite souligner le travail exceptionnel des employés municipaux qui ont su démontrer, encore une fois, leur dévouement auprès des citoyens et leur capacité à s'adapter à de nouvelles réalités et à faire face aux obstacles sans hésitation;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil remercie chaleureusement tous les employés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour leur dévouement au maintien des services municipaux rendus à la population durant cette période d'urgence sanitaire.

#### **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

M. Jean-Marc Duval	Mandat professionnel - représentation devant la Commission d'accès à l'information
M. Louis-Georges Cournoyer	Modifications du Règlement de zonage concernant les potagers – premier projet de Règlement numéro 1235-10
M. Alain St-Pierre	Qualité de l'eau de la rivière Richelieu
M. Jean-Yves Héroux	Retrait des points 41 et 42 de l'ordre du jour de la séance du conseil - Règlement numéro 1296
M. Yanick Girouard	Demande à la Ville - Réglementation du port du masque dans les lieux publics
M. Alain St-Pierre	Déversement des eaux non traitées dans la rivière Richelieu
M. David Morin	Consommation de l'eau potable et l'utilisation de compteurs d'eau
M. Alain St-Pierre	Consommation de l'eau potable

2020-209

#### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2020 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

2020-210

**BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2020-07-A, 2020-07-B, 2020-07-C, 2020-07-D  
ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2020-07-A, au montant de 3 174 258,85 \$, numéro 2020-07-B, au montant de 1 256,98 \$, numéro 2020-07-C, au montant de 366 857,33 \$, numéro 2020-07-D, au montant de 91 095,25 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2020-07, signé par madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe, en date du 2 juillet 2020, ainsi que le rapport concernant les dépenses autorisées au cours de la période du 28 mai 2020 au 1<sup>er</sup> juillet 2020, signé en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020 par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière.

**...Monsieur le maire Yves Corriveau fait lecture du rapport du maire sur la situation financière 2019.**

2020-211

**RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019**

CONSIDÉRANT l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le dépôt par le maire de son rapport sur les faits saillants du rapport financier 2019;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
et adoptée à l'unanimité :

Que le texte du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019 soit publié dans le journal " L'Oeil Régional ".

**PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2019 DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE INCLUANT LA PORTION LOCALE ET LA PORTION CONSOLIDÉE**

**...Mme Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en compagnie de madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe, présente le rapport financier 2019 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire incluant la portion locale et la portion consolidée.**

2020-212

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ POUR L'ANNÉE 2019**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, du rapport financier 2019 consolidé comprenant le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

2020-213

**RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2020-07**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines numéro 2020-07 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 2 juillet 2020, pour la période du 29 mai 2020 au 2 juillet 2020, soit et est approuvé par ce conseil.

2020-214

**EMBAUCHE AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE DES FINANCES**

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler le poste régulier à semaine réduite de secrétaire au Service des finances;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que madame Mylène Doyon a les compétences requises pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil embauche madame Mylène Doyon au poste régulier à semaine réduite de secrétaire au Service des finances (classe 9), suivant la convention collective de travail cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du ou vers le 13 juillet 2020.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des Ressources humaines, en date du 17 juin 2020.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 23 juin 2020.

2020-215

**NOMINATION À TITRE DE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉE CHARGÉE DE L'ADMINISTRATION ET DE L'APPLICATION DE DIVERS RÈGLEMENTS MUNICIPAUX - PRÉPOSÉE À LA RÉGLEMENTATION, VOLET ENVIRONNEMENT - MADAME FLAVIE BONIN-MARTIN**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a à son emploi des employés désignés pour l'application des différents règlements municipaux et confie à ces derniers le soin d'émettre des constats d'infraction dans le cas de manquement à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite confirmer les autorisations qu'il accorde à ses différents fonctionnaires;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Flavie Bonin-Martin, préposée à la réglementation, volet environnement au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, à titre de fonctionnaire désignée chargée de l'administration et de l'application des règlements d'urbanisme de la Ville, soit les règlements suivants:



- Règlement numéro 1232 intitulé " Règlement de lotissement "
- Règlement numéro 1233 intitulé " Règlement de construction "
- Règlement numéro 1234 intitulé " Règlement sur les permis et certificats "
- Règlement numéro 1235 intitulé " Règlement de zonage "
- Règlement numéro 1236 intitulé " Règlement sur les dérogations mineures "
- Règlement numéro 1237 intitulé " Règlement sur les usages conditionnels aux règlements d'urbanisme "
- Règlement numéro 1238 intitulé " Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble "
- Règlement numéro 1239 intitulé " Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale "
- Règlement numéro 1240 intitulé " Règlement sur la démolition d'immeubles "

Ou tout règlement remplaçant ou amendant lesdits règlements et lui attribue à cette fin tous les pouvoirs conférés à ce titre en vertu du Règlement sur les permis et certificats, incluant le pouvoir de délivrer des constats d'infraction.

Que ce conseil la nomme également à titre de représentante autorisée chargée de l'administration et l'application du règlement suivant:

- Règlement numéro 1059 intitulé " Règlement concernant les nuisances et le bruit et abrogeant les règlements numéros 961, 961-1 et 961-2 "

Ou tout règlement remplaçant ou amendant ledit règlement et lui attribue tous les pouvoirs conférés à ce titre en vertu dudit règlement, y incluant celui d'émettre des constats d'infraction.

Que ce conseil la nomme aussi à titre de personne désignée pour l'administration et l'application du règlement suivant:

- Règlement numéro 1130 intitulé " Règlement concernant la vidange des installations septiques "

Ou tout règlement remplaçant ou amendant ledit règlement et lui attribue à cette fin tous les pouvoirs conférés à ce titre en vertu dudit règlement, incluant le pouvoir, à titre de représentante de l'autorité compétente, d'émettre des constats d'infraction.

Que ce conseil nomme également cette dernière à titre de représentante chargée de l'administration et de l'application des règlements suivants:

- Règlement numéro 1200 intitulé " Règlement relatif à l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais "
- Règlement numéro 1267 intitulé " Règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur et abrogeant le règlement numéro 1216 "

Ou tout règlement remplaçant ou amendant lesdits règlements et lui attribue à cette fin tous les pouvoirs conférés à ce titre en vertu desdits règlements, incluant le pouvoir d'émettre des constats d'infraction.

2020-216

**NOMINATION À TITRE DE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉE CHARGÉE DE L'ADMINISTRATION ET DE L'APPLICATION DE DIVERS RÈGLEMENTS MUNICIPAUX, VOLET URBANISME AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT - MADAME FRANCESCA CORNELI**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a à son emploi des employés désignés pour l'application des différents règlements municipaux et confie à ces derniers le soin d'émettre des constats d'infraction dans le cas de manquement à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite confirmer les autorisations qu'il accorde à ses différents fonctionnaires;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Francesca Corneli, préposée à la réglementation, volet urbanisme au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, à titre de fonctionnaire désignée chargée de l'administration et de l'application des règlements d'urbanisme de la Ville, soit les règlements suivants:

- Règlement numéro 1232 intitulé " Règlement de lotissement "
- Règlement numéro 1233 intitulé " Règlement de construction "
- Règlement numéro 1234 intitulé " Règlement sur les permis et certificats "
- Règlement numéro 1235 intitulé " Règlement de zonage "
- Règlement numéro 1236 intitulé " Règlement sur les dérogations mineures "
  
- Règlement numéro 1237 intitulé " Règlement sur les usages conditionnels aux règlements d'urbanisme "
- Règlement numéro 1238 intitulé " Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble "
- Règlement numéro 1239 intitulé " Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale "
- Règlement numéro 1240 intitulé " Règlement sur la démolition d'immeubles "

Ou tout règlement remplaçant ou amendant lesdits règlements et lui attribue à cette fin tous les pouvoirs conférés à ce titre en vertu du Règlement sur les permis et certificats, incluant le pouvoir de délivrer des constats d'infraction.

Que ce conseil la nomme également à titre de représentante autorisée chargée de l'administration et l'application du règlement suivant:

- Règlement numéro 1059 intitulé " Règlement concernant les nuisances et le bruit et abrogeant les règlements numéros 961, 961-1 et 961-2 "

Ou tout règlement remplaçant ou amendant ledit règlement et lui attribue tous les pouvoirs conférés à ce titre en vertu dudit règlement, y incluant celui d'émettre des constats d'infraction.

Que ce conseil nomme également cette dernière à titre de représentante chargée de l'administration et de l'application du règlement suivant:

- Règlement numéro 1267 intitulé " Règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur et abrogeant le règlement numéro 1216 "

Ou tout règlement remplaçant ou amendant ledit règlement et lui attribue à cette fin tous les pouvoirs conférés à ce titre en vertu dudit règlements, incluant le pouvoir d'émettre des constats d'infraction.

2020-217

### **CRÉATION DE SURPLUS RÉSERVÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approprie à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001), les sommes mentionnées ci-dessous afin de créer les surplus réservés suivants:

- Surplus affecté pour le camion incendie 579 420,00 \$
- Surplus affecté pour la vente de terrains 683 615,00 \$

Que ces surplus sont créés conformément, et selon les termes de la " Politique de gestion des réserves financières et des surplus affectés (excédents accumulés)", datée du 30 septembre 2016.

2020-218

**AFFECTATION DE SOMMES DU SURPLUS NON AFFECTÉ À DES SURPLUS AFFECTÉS DÉJÀ CRÉÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil affecte du surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001), les sommes mentionnées ci-dessous aux surplus affectés suivants:

Surplus affecté au transport en commun - poste budgétaire 55-992-13-001	63 350,00 \$
Surplus affecté pour les opérations de déneigement - poste budgétaire 55-992-17-003	2 400,00 \$
Surplus affecté de prévoyance - poste budgétaire 55-992-17-005	10 000,00 \$
Surplus affecté au remboursement anticipé de la dette - poste budgétaire 55-992-17-006	1 160 650,00 \$
Surplus affecté aux projets d'investissement (projets structurants) - poste budgétaire 55-992-17-007	1 160 650,00 \$
Surplus affecté aux élections - poste budgétaire 55-992-17-010	25 600,00 \$
Surplus affecté à l'équipement de mobilité réduite - poste budgétaire 55-992-15-560	10 000,00 \$

2020-219

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE POUR 2020-2021 AU COMITÉ DE CONCERTATION ET DE VALORISATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU (COVABAR)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour l'année 2020-2021 au Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR), au montant de 150,00 \$.

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-494, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2020-15 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 23 juin 2020.

2020-220

**RENOUVELLEMENT - ENTENTE REMPLAÇANT L'ENTENTE RELATIVE À LA  
CRÉATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE VALLÉ-DU-RICHELIEU -  
MAINTIEN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT QUE le 21 octobre 2015, par décret, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a reconduit jusqu'au 31 décembre 2020, l'entente remplaçant l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Vallée-du-Richelieu (ci-après " Entente ");

CONSIDÉRANT QUE cette Entente entre la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) et les municipalités membres de cette Régie arrive à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite renouveler l'Entente et ses conditions contractuelles, intervenue en 2004 et prolongée par décret en 2015;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

De maintenir la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL).

De renouveler l'entente remplaçant l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Vallée-du-Richelieu pour une durée de 10 ans, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2030.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest.

2020-221

**MANDAT PROFESSIONNEL - REPRÉSENTATION DEVANT LA COMMISSION D'ACCÈS  
À L'INFORMATION DU QUÉBEC - DOSSIER 1023800-J - BURELLE AVOCATE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil mandate la firme BurELLE avocate afin de représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire dans le dossier portant le numéro 1023800-J devant la Commission d'accès à l'information du Québec.

2020-222

**MANDAT POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX - NEPTUNE  
SECURITY SERVICES INC.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le Règlement numéro 1267 relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur en 2017 et que ce règlement encadre les périodes où l'arrosage est autorisé, entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 septembre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a également intégré à son Règlement de zonage des dispositions visant à encadrer l'usage de " stationnement alternatif " sur les propriétés privées situées à proximité de la Réserve naturelle Gault et que le stationnement est permis uniquement les jours de fin de semaine et les jours fériés entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 juin, ainsi qu'entre le 15 août et le 30 novembre;

CONSIDÉRANT QUE les périodes d'autorisation de ces deux règlements sont en dehors des heures de travail des employés municipaux, les services d'une agence de sécurité ont été sollicités;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme la firme Neptune Security Services Inc., responsable de l'application des règlements ou partie de règlements suivants :

- Règlement numéro 1267, intitulé " Règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur et abrogeant le Règlement numéro 1216 ";
- L'article 342 du Règlement numéro 1235, intitulé " Règlement de zonage ";

Ou tout règlement remplaçant ou amendant lesdits règlements et à lui attribuer ainsi qu'à ses agents, tous les pouvoirs conférés à ce titre, incluant le pouvoir de délivrer des constats d'infraction.

2020-223

**DEMANDE D'APPUI CONCERNANT UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS MUNICIPAL D'AIDE JURIDIQUE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - VILLE DE RIMOUSKI**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a reçu signification le 8 mai 2020 d'un pourvoi en contrôle judiciaire, en cassation, en nullité et en mesures de sauvegarde;

CONSIDÉRANT QUE ce pourvoi conteste la désignation par le conseil municipal à titre d'acte prioritaire au sens de l'arrêté ministériel 2020-008, daté du 22 mars 2020, tel que la poursuite de l'adoption d'une modification au Règlement de zonage de la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE la résolution désignant l'acte prioritaire a été adoptée à l'unanimité, a été motivée et que la procédure de remplacement édictée audit arrêté a été entièrement suivie par la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE le 14 mai 2020, la Cour supérieure, sous la plume de l'honorable Marie-Paule Gagnon, j.c.s., a rejeté la demande d'ordonnance d'une mesure de sauvegarde, laquelle visait à empêcher le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rimouski-Neigette à délivrer le certificat de conformité du règlement au Schéma d'aménagement révisé de ladite MRC;

CONSIDÉRANT QUE le pourvoi en contrôle judiciaire se poursuit;

CONSIDÉRANT QUE le 19 mai 2020, la Ville de Rimouski a adopté une résolution demandant l'aide financière au Fonds municipal d'action juridique de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun pour la Ville de Mont-Saint-Hilaire d'appuyer cette demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

D'appuyer la Ville de Rimouski dans sa demande d'aide financière déposée auprès de l'Union des municipalités du Québec.

2020-224

**APPUI - MISE EN CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU  
LES ARTS ET LA VILLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

Que ce conseil appuie la candidature de monsieur le maire Yves Corriveau afin de siéger au conseil d'administration du réseau Les Arts et la Ville dans la catégorie « Monde municipal - maires ou conseillers ».

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: monsieur le maire Yves Corriveau, messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault et Emile Grenon Gilbert.

Ont voté contre la présente proposition: madame la conseillère Brigitte Minier, messieurs les conseillers Sylvain Houle et Louis Toner.

Étant donné l'égalité des voix, la décision est réputée rendue dans la négative.

La présente proposition est rejetée.

2020-225

**ENVELOPPE BUDGÉTAIRE - ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la création d'une enveloppe budgétaire à même le fonds de roulement (poste budgétaire 55-911-00-001), pour l'acquisition de matériel informatique, au montant de 140 000,00 \$, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que la somme empruntée au fonds de roulement soit remboursable sur une période de trois (3) ans.

Que cette enveloppe budgétaire soit créée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur général adjoint, contenue dans son rapport en date du 30 juin 2020.

2020-226

**ACQUISITION DES LOTS 3 440 030 ET 5 907 535 AU CADASTRE DU QUÉBEC (RUE  
DES CHARDONNERETS)**

CONSIDÉRANT l'entente relative à des travaux d'infrastructures intitulée: " Entente prolongement rue des Chardonnerets " signée entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et Maisons Pépin inc. le 3 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, le requérant s'engageait à signer à première demande de la Ville, suite à l'acceptation des travaux de la phase " A ", un acte de vente par lequel il cédaient l'emprise des rues et espaces publics identifiés à l'annexe " C ", toutes les servitudes requises pour la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures ou équipements sur les lots identifiés à cet effet à l'annexe " C-1 ", ainsi que tous les travaux réalisés pour la somme de un dollar (1,00 \$);

CONSIDÉRANT QUE les travaux sur les lots 3 440 030 et 5 907 535 (rue des Chardonnerets) au cadastre du Québec ont été faits et sont conformes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil acquière de Maisons Pépin inc., les lots 3 440 030 et 5 907 535 (rue des Chardonnerets) au cadastre du Québec, conformément à l'entente intitulée: " Entente prolongement rue des Chardonnerets " signée le 3 novembre 2016.

Que ces lots, travaux, infrastructures et servitudes qui y sont réalisés soient consentis pour la somme de un dollar (1,00 \$) et autres bonnes et valables considérations, payable comptant à la signature de l'acte.

Que l'acquisition de ces lots soit effectuée en conformité au rapport de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, en date du 10 juin 2020.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer devant l'étude MNotaire inc., tout acte ou document donnant effet à la présente.

2020-227

**CESSION POUR FINS DE PARC - SUBDIVISION DU LOT 1 818 418 AU CADASTRE DU QUÉBEC - 177, RUE DE SAINT-EXUPÉRY**

CONSIDÉRANT QU'une demande de lotissement a été déposée au comité consultatif d'urbanisme visant un projet de subdivision du lot 1 818 418 au cadastre du Québec (177, rue De Saint-Exupéry), dans le but de créer deux lots distincts pour des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT le plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, en date du 8 juin 2020, portant le numéro de minute 16801;

CONSIDÉRANT QUE le lot projeté 6 378 909 est d'une superficie totale de 550,1 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du Règlement de lotissement numéro 1232, cette opération cadastrale implique une cession pour fins de parc équivalente à 10 % de la superficie du nouveau lot créé (lot projeté 6 378 909 au cadastre du Québec), soit une superficie de 55,01 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, daté du 8 juin 2020, portant le numéro de minute 16801, dans le cadre du projet de subdivision du lot 1 818 418 au cadastre du Québec (177, rue De Saint-Exupéry), en deux lots distincts, soit le lot projeté 6 378 908 au cadastre du Québec, identifiant le terrain de la résidence existante et le lot projeté 6 378 909 au cadastre du Québec, ayant pour but de créer un lot permettant la construction d'une nouvelle résidence.

Que la présente demande est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Benoît Larivière, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 30 juin 2020.

Que le propriétaire verse à la Ville de Mont-Saint-Hilaire une somme de 14 200,00 \$ représentant 10 % de la valeur marchande du nouveau lot créé, soit le lot projeté 6 378 909 au cadastre du Québec, à titre de cession pour fins de parc, tel que requis en vertu du Règlement de lotissement numéro 1232 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et selon le plan mentionné ci-dessus.

2020-228

**VENTE DU LOT 1 818 946 AU CADASTRE DU QUÉBEC (RUE DE SAINT-EXUPÉRY) - MONSIEUR MATHIEU MONDOU-GAUTHIER**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire vende à monsieur Mathieu Mondou-Gauthier l'immeuble suivant :

- le lot numéro 1 818 946 au cadastre du Québec d'une superficie de 311,2 mètres carrés.

Que la présente vente soit faite en considération du paiement, par l'acquéreur, d'une somme de quarante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars (45 990,00 \$), taxes incluses, et que les frais de notaire et tout autre frais reliés à ladite vente soient à la charge de l'acquéreur.

Que la présente vente est approuvée en conformité avec les recommandations de monsieur Benoît Larivière, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport daté du 2 juin 2020.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer, devant un notaire de la firme Richer Paradis, notaires, tout document ou acte donnant effet à la présente.

2020-229

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 6 MAI 2020 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 6 mai 2020 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2020-230

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 30 JUIN 2020 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 30 juin 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.



**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS  
CCU-20063003, CCU-20063004, CCU-20063005, CCU-20063006, CCU-20063007,  
CCU-20063008, CCU-20063009, CCU-20063010, CCU-20063011, CCU-20063012,  
CCU-20063014, CCU-20063015, CCU-20063016, CCU-20063017, CCU-20063018,  
CCU-20063019, CCU-20063020 ET CCU-20063021**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 30 juin 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- CCU-20063003 : 1608, chemin des Patriotes Nord  
Travaux d'aménagement en cour avant  
Plans et recommandation (annexe A)
- CCU-20063004 : 185, rue Solange-Chaput-Rolland  
Agrandissement et rénovation extérieure  
Plans et recommandation (annexe B)
- CCU-20063005 : 433, chemin des Moulins  
Rénovation extérieure  
Plans et recommandation (annexe C)
- CCU-20063006 : 686, rue de Dublin  
Rénovation extérieure  
Plans et recommandation (annexe D)
- CCU-20063007 : 270, rue Provencher  
Rénovation extérieure  
Plans et recommandation (annexe E)
- CCU-20063008 : 4, rue Desrochers  
Rénovation extérieure  
Plans et recommandation (annexe F)
- CCU-20063009 : 918, chemin des Patriotes Nord  
Rénovation extérieure  
Plans et recommandation (annexe G)
- CCU-20063010 : 1809, chemin des Patriotes Nord  
Rénovation extérieure  
Plans et recommandation (annexe H)
- CCU-20063011 : 759, rue des Chardonnerets  
Construction d'une résidence unifamiliale isolée  
Plans et recommandation (annexe I)
- CCU-20063012 : 145, rue Grenier  
Agrandissement et rénovation extérieure  
Plans et recommandation (annexe J)
- CCU-20063014 : 181, rue Louis-Pasquier  
Rénovation extérieure  
Plans et recommandation (annexe K)
- CCU-20063015 : 961, rue des Parulines  
Rénovation extérieure  
Plans et recommandation (annexe L)

- CCU-20063016 : 425 et 429, rue Marie-Perle  
Rénovation extérieure  
Plans et recommandation (annexe M)
- CCU-20063017 : 1102, rue Verdi  
Rénovation extérieure  
Plans et recommandation (annexe N)
- CCU-20063018 : 782, rue des Bernaches  
Construction d'une véranda  
Plans et recommandation (annexe O)
- CCU-20063019 : 290 à 300, chemin des Patriotes Nord  
Rénovation extérieure  
Plans et recommandation (annexe P)
- CCU-20063020 : 413, rue de la Betteraverie  
Rénovation extérieure  
Plans et recommandation (annexe Q)
- CCU-20063021 : Révision du PIIA no CCU-20042821  
489, rue Viens  
Agrandissement résidence et ajout logement bigénérationnel  
détaché  
Plans et recommandation (annexe R)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " R " pour en faire partie intégrante.

2020-232

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS  
CCU-20063013 ET CCU-20063022 - REFUS**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 30 juin 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- CCU-20063013 : 703, rue des Colibris  
Construction d'une résidence unifamiliale isolée  
Plans et recommandation (annexe A)
- CCU-20063022 : Révision du PIIA no CCU-20022518  
218, rue Louis-Ducharme  
Construction d'une résidence unifamiliale isolée  
Plans et recommandation (annexe B)

CONSIDÉRANT QUE ces projets ne sont pas conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les recommandations et refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessus, et ce, selon les motifs formulés auxdites recommandations, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme annexes " A " et " B " pour en faire partie intégrante.

2020-233

**RÈGLEMENT NUMÉRO 828-46 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 828 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020 EN MODIFIANT LA SECTION " SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE " - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 828-46 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner  
et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 828-46, intitulé: « Règlement amendant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2020 en modifiant la section " Service du loisir et de la culture " », soit et est adopté par ce conseil.

...Monsieur le directeur général Daniel-Éric St-Onge fait un résumé des projets de règlements numéro 887-1, 1264 et 1295.

2020-234

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 877 CONCERNANT LA DISTRIBUTION DE L'EAU DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

Avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert à l'effet, qu'à une prochaine séance, Il présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement numéro 877 concernant la distribution de l'eau dans la ville de Mont-Saint-Hilaire.

2020-235

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 877-1 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 877 CONCERNANT LA DISTRIBUTION DE L'EAU DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 877-1, intitulé: « Règlement amendant le Règlement numéro 877 concernant la distribution de l'eau dans la ville de Mont-Saint-Hilaire », soit et est adopté par ce conseil.

2020-236

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN DE PONCEAUX, DE CONDUITES D'ÉGOUT PLUVIAL ET DE CANALISATION DE FOSSÉS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 980**

Avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Louis Toner à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement concernant la construction et l'entretien de ponceaux, de conduites d'égout pluvial et de canalisation de fossés et abrogeant le Règlement numéro 980.

2020-237

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1264 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN DE PONCEAUX, DE CONDUITES D'ÉGOUT PLUVIAL ET DE CANALISATION DE FOSSÉS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 980 - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1264, intitulé: « Règlement concernant la construction et l'entretien de ponceaux, de conduites d'égout pluvial et de canalisation de fossés et abrogeant le Règlement numéro 980 », soit et est adopté par ce conseil.

2020-238

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT SUR LES BRANCHEMENTS DE SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1246**

Avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Louis Toner à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement sur les branchements de services municipaux et d'égout et abrogeant le Règlement numéro 1246.

2020-239

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1295 - RÈGLEMENT SUR LES BRANCHEMENTS DE SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1246 - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1295, intitulé: « Règlement sur les branchements de services municipaux d'aqueduc et d'égout et abrogeant le Règlement numéro 1246 », soit et est adopté par ce conseil.

2020-240

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITE D'EAU POTABLE PAR CHEMISAGE STRUCTURAL, DE REMPLACEMENT DE CONDUITE D'EAU POTABLE, DE RÉFECTION DE PONCEAU ET DE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DE MÊME QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À CETTE FIN**

Avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Louis Toner à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant des dépenses en immobilisations pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduite d'eau potable par chemisage structural, de remplacement de conduite d'eau potable, de réfection de ponceau et de bouclage du réseau d'aqueduc de même que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt à cet effet.

2020-241

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1294 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITE D'EAU POTABLE PAR CHEMISAGE STRUCTURAL, DE REMPLACEMENT DE CONDUITE D'EAU POTABLE, DE RÉFECTION DE PONCEAU ET DE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DE MÊME QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS MILLIONS SOIXANTE ET UN MILLE DOLLARS (3 061 000,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1294, intitulé: « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduite d'eau potable par chemisage structural, de remplacement de conduite d'eau potable, de réfection de ponceau et de bouclage du réseau d'aqueduc de même que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de trois millions soixante et un mille dollars (3 061 000,00 \$) nécessaire à cette fin », soit et est adopté par ce conseil.

2020-242

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN D'ENCADRER L'AMÉNAGEMENT DE JARDINS POTAGERS**

Avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'encadrer l'aménagement de jardins potagers.

2020-243

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-10 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN D'ENCADRER L'AMÉNAGEMENT DE JARDINS POTAGERS - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le premier projet de Règlement numéro 1235-10, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'encadrer l'aménagement de jardins potagers », soit et est adopté par ce conseil.

Que ce conseil fixe la tenue de l'assemblée publique de consultation prévue par la loi relativement au projet de règlement le 14 septembre 2020, à 19 h 30, à la salle La Nature-en-Mouvement du Pavillon Jordi-Bonet.

2020-244

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT CONCERNANT LA GARDE DE POULES**

Avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement concernant la garde de poules.

2020-245

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1296 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA GARDE DE  
POULES - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1296, intitulé: « Règlement concernant la garde de poules », soit et est adopté par ce conseil.

2020-246

**REJET - SOUMISSIONS CONTRAT AME20-01 CONCERNANT DES SERVICES  
PROFESSIONNELS EN MATIÈRE DE COORDINATION ET D'ANIMATION DU COMITÉ  
DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16**

CONSIDÉRANT l'ouverture le 17 avril 2020 des soumissions pour le contrat AME20-01 relativement à la fourniture de services professionnels en matière de coordination et d'animation du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne souhaite plus aller de l'avant pour le moment avec ce contrat étant donné le jugement rendu récemment par la Cour supérieure concernant la zone A-16;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil rejette toutes les soumissions reçues le 17 avril 2020 concernant le contrat AME20-01 relatif à des services professionnels en matière de coordination et d'animation du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16.

2020-247

**POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020-2025 DE LA VILLE DE  
MONT-SAINT-HILAIRE - ADOPTION.**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté le comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin d'élaborer une politique de développement durable pour la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal de cette politique est de concrétiser l'engagement de la Ville de Mont-Saint-Hilaire vers une transition écologique;

CONSIDÉRANT QUE cette politique permettra de mettre en oeuvre la vision 2025 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, au bénéfice de la collectivité et d'encadrer les différentes réalisations et décisions futures de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte la Politique de développement durable 2020-2025 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, datée de juillet 2020, jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

## **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

M. Alain St-Pierre	Prochaines séances publiques du conseil - possibilité d'adresser des questions aux élus via le web
M. Jean-Yves Héroux	Questions relatives au projet de Règlement numéro 887-1
Mme Julie Jodoin	Remerciements à la Ville et aux animateurs pour l'organisation des camps de jour pour la saison 2020
M. Alain St-Pierre	Acquisition des lots 3 440 030 et 5 907 535 au cadastre du Québec (rue des Chardonnerets)
Mme Mélodie Georget	Politique de développement durable 2020-2025 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le plan d'action
M. Louis-Georges Cournoyer	Modifications du Règlement de zonage concernant les potagers – premier projet de Règlement numéro 1235-10

2020-248

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance ordinaire du 6 juillet 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 21 h 12.

---

**Yves Corriveau, maire**

---

**Michel Poirier, greffier adjoint**